

ECOLE POMMIER
01160 ST MARTIN DU
MONT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
du 13/ 10 / 2020

| MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE | | | Représentant |
|--|---------|--------|-------------------------------------|
| Inspecteur de l'éducation nationale : Mme VALLIER-DUBOIS | | | |
| MEMBRES VOTANTS | | | |
| NOM | Présent | Excusé | Représentant |
| Directeur de l'école - Président : Agnès CHAPOUTOT | X | | |
| Maire : Brigitte DONGUY | X | | |
| Conseillers municipaux : commission scolaire | X | | |
| ENSEIGNANTS DE L'ECOLE | | | |
| Carole CRASSIN | x | | |
| Béatrice PONCET | X | | |
| Stéphanie CHENAVAZ | X | | |
| Véronique JEAN | X | | |
| Sandrine CORDOVADO | X | | |
| Bruno COMBE | X | | |
| Audrey TIMAR | X | | |
| Coralie MAILLON | | X | |
| | | | |
| REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES | | | Suppléants assurant un remplacement |
| Julie TOURNAYRE | X | | |
| Lucie TROIANO | X | | |
| Alexiane PORCHEROT | | X | |
| Émilie CATTIN | X | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| VOIX CONSULTATIVE | | | |
| RASED : | | | |
| Médecin scolaire : | | | |
| Infirmier(e) scolaire : | | | |
| Assistante sociale : | | | |
| ATSEM : Nathalie BUCLET, Sandrine TEISSIER | X | | |
| Représentant personnel de cantine : | | | |
| Enseignant ELCO : | | | |

Procès-verbal établi le 13/10/2020

Le président, directeur de l'école
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Le secrétaire,
Nom : CHAPOUTOT
Signature

Date : 13/10/2020
Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Projet d'École : Projets pour l'année scolaire 2020/2021

Règlement intérieur

Informations Mairie

Questions des parents

□ Sujet 1 :

Projet d'école : projets et sorties de l'année

Projets communs à plusieurs classes :

PS/MS MS/GS GS/CP CP/CE1 ET CM1/CM2 : ces 5 classes visionneront des courts métrages de la sélection du Festival du film d'animation de Bourg en Bresse grâce à un lien internet mis à disposition par le Festival pour la somme de 10 euros par classe (financement Sou des Écoles).

Classes PS/MS MS/GS et GS/CP :

-Carnaval de printemps.

-Opération « Graines de lecteurs » en partenariat avec la bibliothèque municipale.

-Réalisation d'un film d'animation avec l'intervention de Stéphane Laurencin, animateur du Festival d'Animation.

Classes PS/MS MS/GS et GS/CP CP/CE1 et CE1/CE2 projet musical autour des musiques du Monde.

Classes MS/GS et GS/CP : sortie au musée de Brou (en mai 2021) sur le thème « les genres en peinture » avec au programme découverte des œuvres et ateliers créatifs.

Visite thématique du parc des oiseaux à Villars les Dombes.

Classes CP/CE1 et CE1/CE2 : participation au prix littéraire des Incorruptibles.

Classes CE2/CM1 et CM1/CM2 : projet musical « Batucada », un spectacle est prévu au mois de mai dans le cadre des Culturiosités.

PS/MS : La classe échangera avec la classe de Certines dans le cadre « Ensemble cheminons au fil du temps... ». La réalisation d'un petit film d'animation est prévue avec l'aide d'un intervenant du festival du film d'animation de Bourg en Bresse. Une sortie aux soieries Bonnet à Jujurieux est envisagée.

MS/GS : spectacle des Petites Scènes Vertes.

CP/CE1 : Tablovert (1 journée) : projet à la ferme avec une animation « du blé au pain » et/ou une ½ journée en classe sur le thème « l'abeille et ses secret ».

CE2/CM1 : participation au projet Cinélecture.

CM1/CM2 : Correspondance avec une classe : lettres individuelles et collectives. Découverte de son environnement : commune, géographie. Sortie nature avec la FNE, sorties au Théâtre (Petites Scènes Vertes et théâtre de Bourg en Bresse).

Informations générales :

- **Exercice d'évacuation en cas d'incendie** : Un exercice d'évacuation a eu lieu dans chaque bâtiment le 22 septembre 2020 : les enfants sont sortis rapidement et dans le calme.

-Exercice PPMS :

Un exercice de confinement dans le cadre du PPMS « Attentat intrusion » a eu lieu le 6 octobre.

Cycle natation : Les séances de natation concerneront les niveaux CE1 et CM1.

Les séances auront lieu à partir de la semaine du 23 mars jusqu'à la semaine du 9 juin

Les séances et le transport sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération CA3B.

-Cycle tennis : Il devrait être reconduit après les vacances de Noël.

-Santé scolaire :

-Les élèves de petite section bénéficient d'un dépistage orthoptique.

-Les PAI : le Projet d'Accueil Individualisé est mis en place pour les enfants atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période ou par crises. Le document est demandé par les parents auprès du directeur. Ce document doit être renseigné et signé par le médecin traitant de l'enfant. La famille signe à son tour et transmet le document à l'école accompagné d'une ordonnance récente et des médicaments prescrits. Ce document est transmis aux services de santé scolaire (PMI pour les PS et MS) par le directeur pour une validation. Le médecin de l'Éducation Nationale pour les cas jugés complexes fera part de ses préconisations (par exemple : panier repas pour le temps de restauration scolaire). Une copie du document signée par les enseignants (+ATSEM) en charge de l'enfant sur le temps scolaire et par le médecin scolaire (médecin de PMI) sera donnée aux parents.

Il appartient ensuite aux parents de diffuser ce PAI (document et médicaments) autant que nécessaire aux responsables des autres structures accueillant l'enfant sur les temps périscolaires (restauration...).

□ Sujet 2 : Règlement intérieur

Des modifications sont apportées au paragraphe 2.3 Horaires. (Références : Règlement scolaire départemental des écoles maternelles et élémentaires)

La durée hebdomadaire de la scolarité est fixée à 24heures pour tous les élèves.

L'accueil des élèves est assuré 10 minutes avant l'heure réglementaire d'entrée matin et après-midi.

Les élèves doivent attendre qu'un enseignant soit dans la cour pour entrer dans l'école.

L'accès à l'école est strictement interdit en dehors des horaires scolaires.

Dispositions particulières pour les élèves de maternelle :

Les élèves sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la ou les personnes responsables légales ou par toute personne nommément désignée par elles par écrit au directeur d'école, sauf s'ils sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Dispositions particulières pour les élèves à partir du CP :

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.

Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Annexe 1 : règlement intérieur modifié

□ Sujet 3 : Informations mairie

Conseil municipal d'enfants : En raison des contraintes sanitaires, les élections n'ont pas pu avoir lieu avant les vacances d'automne. Elles sont envisagées avant les vacances de Noël, si l'évolution de la situation le permet.

Le repas « Saveurs des régions » prévu par le conseil municipal d'enfants élu pour l'année scolaire 2019/2020 aurait dû avoir lieu au début du confinement, il a été reporté après les vacances d'automne.

Équipements de l'école en vidéoprojecteurs : les 2 classes de CM ont été équipées.

Restauration scolaire : depuis le jeudi 8 octobre, suite à de très nombreux oublis d'inscription, le règlement est appliqué de façon stricte. Aucun enfant ne pourra déjeuner à la cantine s'il n'est pas inscrit.

□ Sujet 4 : Questions des parents

Compte tenu de l'épidémie de COVID actuelle, un sens de circulation piéton a été mis en place devant l'école pour limiter les croisements.

Il semblerait que ce sens ne soit pas toujours respecté (apparemment depuis la rentrée de septembre bon nombre de parents déposant leurs enfants côté maternelle reprennent le chemin en sens inverse purement et simplement) : peut-être faudrait-il le matérialiser plus clairement ?

En outre, ce nouveau sens de circulation impose de traverser après l'école primaire en direction du parking, en l'absence de passage piéton. Le passage pour traverser n'est donc ni sécurisé ni matérialisé. Cela pose problème à certains parents, d'une part car cela va à l'encontre des règles de sécurité qu'ils essaient d'inculquer à leurs enfants, et d'autre part car ils craignent un accident.

Réponse : Le sens de circulation est clairement matérialisé au sol, il semble difficile de le rendre plus visible. La mise en place d'un passage piéton à l'endroit demandé a été étudiée mais la réalisation est impossible. Un panneau de circulation partagée sera installé afin de sécuriser cette portion de chaussée pour les piétons.

Date du prochain conseil d'école : lundi 8 mars 2021 à 18H00